

**COMMUNE DE SARPOURENX****Compte rendu n° 05-2020 du conseil municipal du 17 septembre 2020**

Date de convocation : 14/09/2020

Date d'affichage :

Convocation : 14/09/2020

Procès-Verbal : 28/09/2020

Délibération : 28/09/2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Le dix-sept septembre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures. Le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. LASCABES Jean-Jacques, Maire.

**Etaient présents** : Laëtitia BÉROUS, Magali JULIE, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, William LAVIGNE, Laurence MOUSQUES, Michel PÉDOUSSAUT et Caroline RAUZET.

**Etaient excusés** : Christophe GUIRY et Yves PEYRÉ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Caroline RAUZET a été élue secrétaire.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2020. Ce procès-verbal, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR****1\_17\_09\_2020****Retrait délibération Syndicat Inondation du Gave de Pau**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 18-23-05-2020 du 23 mai 2020 nommant les délégués au Syndicat d'Inondation du Gave de Pau,

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 25 juin 2020 qui exposent l'impossibilité à la collectivité de désigner les délégués au syndicat étant donné que la compétence a été transféré à la Communauté de Commune de Lacq-Orthez,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 18-23-05-2020 et précise de ce fait que les conseillers municipaux désignés n'ont plus à exercer leur fonction de délégués.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Décide** de retirer la délibération n° 18-23-05-2020 du 23 mai 2020 désignant les délégués au Syndicat d'Inondation du Gave de Pau.

### Groupement de commande avec le SDEPA

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Département d'Energie des Pyrénées-Atlantiques met en place un groupement de commande en matière d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande.

### Vente de concessions au cimetière

Monsieur le Maire précise qu'il a vendu une concession en pleine terre ainsi qu'une case au columbarium.

### Association Drin De Tout

Suite à notre demande, un représentant de l'association est venu expliquer à l'assemblée, les manifestations annuelles qu'elle avait l'habitude de mettre en place.

Son activité tourne essentiellement sur l'équipe de volley mixte qui joue au tournoi de « La Gayole ». Elle fait deux activités par an, à savoir :

- Le tournoi de pétanque « Le Challenge John » qui a lieu tous les ans le 14 juillet.
- Le Téléthon avec une vente de gâteau en porte à porte

L'assemblée souhaite intégrer dans leur prochaine édition de « L'écho du village », un article sur l'existence de cette association afin de pouvoir éventuellement élargir leur domaine d'intervention.

### Changement du photocopieur

Monsieur le Maire précise que le nouveau photocopieur est en place depuis le 3 septembre. Le contrat de maintenance et de location est donc établi pour une durée de 5 ans.

### Travaux de rénovation du local technique et du local des associations

Après un examen du coût de revient prévisionnel des travaux de rénovation, une discussion c'est engagée sur le montant élevé de celui-ci. Sachant qu'en plus il faut rajouter les frais d'honoraires d'architecte.

Monsieur le Maire précise que les chiffres ont été calculés à la hausse afin de pouvoir demander le maximum de subvention.

En effet, le pourcentage d'attribution des subventions est fixé par rapport au montant prévisionnel des travaux.

De ce fait, si après réalisation, le coût de revient est supérieur au coût prévisionnel, nous aurons perdu une partie de subvention. En revanche, si le coût de revient est inférieur au coût prévisionnel alors la subvention est proratisée.

### Commission animation

Chaque année les jeunes enfants pouvaient fêter « Halloween » grâce à un défilé dans les rues principales de la commune.

Au vue de la crise sanitaire liée à la COVID-19, il parait difficile de le mettre en pratique cette année, du moins dans l'état actuel d'organisation.

### Commission action sociale

Chaque année, la collectivité offrait aux administrés de plus de 65 ans un coffret de fin d'année. Monsieur le Maire demande à ses collègues de réfléchir sur la reconduction de cette offre. Après discussion, l'assemblée décide de la reconduire. C'est les membres de la commission action sociale qui se réuniront afin de choisir et distribuer les coffrets.

### Téléthon

Malgré la crise sanitaire, les organisateurs locaux du Téléthon ont décidé de commencer à préparer les manifestations qui pourraient avoir lieu cette année. Une réunion de préparation est donc prévue. Laurence MOUSQUES s'est proposée pour y assister.

### Questions diverses

1) La commune avait établi une convention avec le Crédit Agricole afin d'offrir un bon naissance aux nouveaux parents en faveur du nouveau-né lors de l'ouverture d'un compte. La banque a décidé de mettre fin à cette convention. Les élus ont décidé de voir auprès d'autres établissements bancaires

2) Un élu fait le bilan des doléances des administrés lors de son passage pour la distribution du 1<sup>er</sup> « Echo du village » :

- Ce dernier est très apprécié. Le prochain sortira en octobre.
- Les excès de vitesse reviennent souvent non seulement sur la départementale mais également sur les routes communales dont certains croisements.
- Le mauvais entretien du cimetière

Les élus vont créer une commission « sécurité » qui étudiera toutes les problématiques. Les membres feront le tour de la commune afin de les relever. Elles seront ensuite étudiées afin de voir s'y on a la possibilité d'y remédier.

Il faut réfléchir sur la mise en place éventuelle d'un panneau lumineux d'avertissement pour la vitesse à laquelle on roule.

Pour pallier au manquement d'entretien du cimetière, la commune a mandaté la société BECAT afin qu'elle s'en occupe annuellement.

3) Un conseiller voudrait que l'on intègre dans « l'Echo du village » les décisions qui ont été prises par l'assemblée afin de remédier aux doléances des administrés. Mentionner également les référents secteur avec possibilité de contact.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions diverses, Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion aura lieu mi-octobre et clôt la séance à 20h50.

**PAGE VIERGE**